

**COMPTES RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX**  
**DU 10 octobre 2008**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS,

Pouvoir de Jean BOURGEOIS à Claude LIOTARD

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation des comptes rendu du conseil municipal du 22 août 2008 et du 12 septembre 2008.

### **1 - Dégâts Orage**

Un tableau est remis à chaque conseiller représentant la globalité des devis (voirie et AEP) pour les intempéries lors des orages d'août et septembre 2008. Le montant général hors taxe s'élève à 120 141 €. Ce montant servira de base à la demande des subventions. La commune pourrait prétendre à une subvention de l'état et du conseil général.

Compte tenu de l'importance de dégâts causés sur les biens communaux le conseil municipal, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré **Décide** de faire procéder aux réparations des dégâts occasionnés aux biens communaux non couverts par des contrats d'assurance (voiries communales, réseau AEP, ...), lors des intempéries du 12 août 2008 et du 03-04-06 septembre 2008 ; **Dit** que le coût prévisionnel s'élève à ce jour à : 120 141 € hors taxe (cent vingt mille cent quarante et un euros hors taxe) ; **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette mesure dans le cadre des dispositions du Code des Marchés Publics ; **Sollicite** l'octroi des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Département

Monsieur le maire fait part au conseil de demande de particuliers pour la réfection de leur chemin de desserte. Selon que le chemin rural soit répertorié ou pas, la remise en état sera rajoutée dans les travaux.

### **2 - Bornage / Topographie – Vallée Charsac**

Suite à des négligences anciennes, du bâti a été élevé sur la voirie communale. Les nouveaux propriétaires souhaitent border leur propriété, et la commune retrouver l'assise du chemin rural. Une proposition sera transmise aux nouveaux propriétaires qui devront prendre à leurs frais la totalité des frais notariés.

### **3 - Déneigement**

Monsieur DEFFAYSSE ne souhaite plus déneiger la commune. Le maire explique au conseil qu'il a rencontré un prestataire de service. Ce dernier travaille actuellement pour des communes voisines. Sa prestation serait de 70 €/h. Concernant la lame de déneigement, la commune la conserve car elle pourrait s'articuler sur une fixation avant d'un tracteur.

### **4 - Multi-Accueil**

Suite à un comité de pilotage organisé par la Communauté de Communes du Crestois pour l'intégration du volet enfance dans le contrat enfance jeunesse, monsieur le maire propose de reconduire le partenariat avec la CCC pour l'accueil des enfants de Montclar sur Gervanne à la crèche halte-garderie « Les Tchoupinets ». Proposition acceptée.

## **5 - Travaux mairie**

Réunion cantonale : Elle s'est déroulée sur la commune courant septembre 2008. A été inscrit pour 2009, la rénovation de la façade est de la mairie

Barrières de protection de la cour de la mairie : La prestation n'étant pas conforme à la commande (barreaux creux à la place de barreaux pleins), la commande est annulée et une nouvelle demande sera effectuée.

## **6 - Service Eaux-Assainissement**

Lors du dernier conseil municipal, l'assemblée avait souhaité mettre en place le périmètre de protection des trois sources communales. Pour cela un schéma directeur d'alimentation en eau potable doit être envisagé. Il est remis à chaque conseiller une documentation à ce sujet.

Tarification du service : Il est remis deux autres propositions faisant suite à celles données au dernier conseil. Monsieur le maire propose de fixer le montant des prestations au prochain conseil municipal.

## **7 - Informations diverses**

Election / Délégué de l'administration : Suite au décès du délégué de l'administration de la commission communale des élections, il est proposé à la Sous-Préfecture : Pierre JOUBERT, Catherine BALLANDRAS, Myriam HOMMES, Christian BOTTO, Lionel PONCET

Taxi : C.BoTaxi souhaite renouveler son maintien sur la liste d'attente du registre des taxis de notre commune. Accepter.

Urbanisme : Monsieur le maire présente au conseil municipal les dossiers d'urbanisme déposé en mairie :

- Permis de construire de M. NORTHOLT pour l'aménagement d'un bâtiment existant ;
- Déclaration de Travaux de M. BARADEL pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

L'ensemble des dossiers sera transmis à la DDE de Die pour instruction.

Fin de séance : 22h30